

m



GUIDE DE L'ADHÉRENT

Edition 2024-2025

SOMMAIRE

1. L'ASSOCIATION	3
1.1. Les Pot'iront, c'est...	3
1.2. Adresses utiles	3
1.3. Conseil d'administration (CA)	4
1.4. Commissions et équipes-projets	4
2. LES ADHERENTS	4
2.1. Adhésion	4
2.2. Part-panier	4
2.3. Panier partagé	5
2.4. Journée découverte	5
2.5. Groupes de secteur	6
2.6. Référent de groupe	6
2.7. Absence	6
3. LE JARDIN	6
3.1. Principe de base	6
3.2. Inscription et compteur	7
3.3. Journée et Horaire de participation au maraichage et au verger	8
3.4. Empêchement de dernière minute	8
3.5. A ne pas oublier !	8
3.6. Le Coordinateur du jour	8
3.7. Les cabas	9
3.8. La récolte des légumes	9
3.9. Les consignes de fin de journée	10
4. NOS LIENS	10
4.1. L'animation	10
4.2. Les relations internes	10
4.3. Les relations externes	10
4.4. Accueil de classes et de délégations	10
4.5. Communication et droits à l'image	11
4.6. Adhésion et les partenariats de l'association	11
4.7. Environnement	Erreur ! Signet non défini.

1. L'ASSOCIATION

1.1. Les Pot'iront, c'est...

L'association Les Pot'iront a pour but de cultiver collectivement un jardin selon des méthodes de l'agriculture biologique et de répartir la production entre ses adhérents, ainsi que de favoriser le développement de toutes les activités culturelles, sociales, scientifiques, pédagogiques et économiques s'y rattachant.

De nombreuses motivations ont conduit à la création de l'association : respecter le sol et la nature, pratiquer une agriculture respectueuse de la terre et des hommes, préserver d'anciennes variétés de légumes, diminuer les gaspillages, limiter les déplacements, produire et consommer des produits locaux issus de leur terroir, travailler la terre collectivement dans un bon esprit de convivialité et s'aménager un espace naturel pour en faire un lieu de détente et d'animation.

Les adhérents de l'association Les Pot'iront sont de véritables consomm'acteurs et sont impliqués directement dans la production de légumes bio et de saison. Ils renouent avec les notions de partage et l'entraide et prennent conscience de la notion de temps : il faut bien laisser pousser les légumes au rythme des saisons

Le pacte républicain pour les associations :

Depuis le 1er janvier 2022, toute association doit s'engager contractuellement à respecter le « pacte républicain » si elle veut recevoir une subvention publique, obtenir un agrément ou encore accueillir un volontaire dans le cadre du service civique. Ce contrat d'engagement républicain qu'elles sont tenues de signer tient en sept points, définis par le décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021. Texte complet sur le site .

N° 1 : Respect des lois de la République

N° 2 : Liberté de conscience

N°3 : Liberté des membres de l'association

N° 4 : Egalité et non discrimination

N° 5 : Fraternité et prévention de la violence

N° 6 : Respect de la dignité de la personne humaine

N° 7 : Respect des symboles de la République

1.2. Adresses utiles

Adresse postale de l'association : Les Pot'Iront, 2 rue Marcellin Berthelot, 69150 Décines-Charpieu

Adresse du terrain : angle allée des Orangères et rue Claude Monet à Décines

Téléphone : 04 78 49 38 62 (secrétaire)

Courriel : lespotiront@lespotiront.fr (secrétaire)

Adresse du site web : www.lespotiront.fr (public et privé)

Compte Facebook : www.facebook.com/assolespotiront

Pour les adhérents seulement :

Courriel : lespotiront@gmail.com (secrétaire)

Il appartient à chaque adhérent d'avoir un compte Google (gratuit) pour s'identifier sur le site privé.

1.3. Conseil d'administration (CA) cf les statuts de l'association articles 9 et 10

Les membres du CA sont élus en assemblée générale. Le CA élit en son sein un Bureau composé d'un(e) président(e), un(e) ou plusieurs vice-président(es), d'un(e) secrétaire et d'un(e) trésorier(e) et si possible d'un(e) secrétaire adjoint(e) et d'un(e) ou trésorier(e) adjoint(e). Le CA et le Bureau se réunissent une fois tous les un à deux mois. La liste des membres et les compte-rendu sont mis à disposition des adhérents sur le site privé de l'association.

1.4. Commissions et équipes-projets

Des commissions composées d'adhérents volontaires travaillent sur certains sujets pour alimenter les réflexions du CA et du Bureau et contribuer au fonctionnement de l'association. Il s'agit de :

- commission Animation ;
- commission Communication et Information ;
- commission Travaux et aménagement ;
- commission biodiversité ;
- commission intendance ;
- commission cultures ;
- groupe Verger ;
- groupe Aromatiques.
- groupe permaculture

Chacune des commissions est animée par un ou deux représentants, membre du CA, si possible. Par ailleurs, des « équipes-projet » peuvent être mises en place à l'occasion de projets ponctuels à monter. La liste des participants aux différentes commissions et équipes-projet est disponible sur le site privé de l'association.

2. LES ADHERENTS

2.1. Adhésion

L'année d'adhésion débute le 1er avril de chaque année et se termine le 30 mars de l'année suivante. Le montant de l'adhésion annuelle est fixe et voté lors de l'assemblée Générale.

Être adhérent permet de devenir membre de l'association et d'exprimer sa demande auprès du CA, de l'assemblée générale ou du Référent de son groupe (§2. 6).

L'adhésion concerne les membres d'une même famille à la même adresse postale. Elle donne droit à 1 adresse mail pour l'accès au site interne (une seule pour le site via assoconnect) et une autre pour le listing via la messagerie de l'association.

Chaque adhérent peut participer aux activités sur le terrain (jardinage, animation, chantier), sur la base du volontariat et il est ainsi couvert par l'assurance de l'association.

2.2. Part-panier

La part-panier permet le fonctionnement de l'association (salaires, achats de plants, graines, intrants, matériel...) et donne droit à un panier de légumes du jardin en fonction des récoltes.

Il pourra donc y avoir des semaines sans panier

Participation au fonctionnement du jardin

L'adhérent avec une part-panier s'engage à participer à 8 journées par an pour l'association : principalement les dimanches pour récolter les légumes, constituer les paniers, désherber, planter, etc... mais aussi parfois en semaine pour désherber ou réaliser de grosses plantations comme les poireaux.

Et à un engagement pour une « action organisationnelle » au fonctionnement de l'association

Remarque : le jardin ne peut fonctionner uniquement avec les journées-jardin des adhérents. Il est évident que d'autres fonctions doivent être assurées bénévolement par chacun.

Certains sont référents de groupe, certains font dépôt permanent des cabas, d'autres font partie du bureau, pour du secrétariat, de la comptabilité, la présidence, de la gestion informatique, d'autres animent une commission ou un groupe d'activités, mais il y a d'autres tâches à assurer, donc chaque adhérent avec un panier de légumes doit choisir une ou plusieurs « actions organisationnelles d'engagement » à réaliser pour l'association au sein des commissions (animation, communication, travaux, biodiversité, intendance) se reporter au site pour les détails .

Le montant de la part-panier est fixé chaque année en Assemblée Générale. Il est possible de la payer en plusieurs fois, les paiements pouvant alors être échelonnés jusqu'à janvier.

La part-panier peut aussi démarrer en cours d'année pour les nouveaux adhérents, à chaque début de mois. Dans ce cas, le montant est calculé au prorata du nombre de mois restants jusqu'au mois de mars de l'année suivante.

Dans le cas d'un désengagement en cours d'année de fonctionnement, les sommes versées par l'adhérent pour la part-panier ne sont pas remboursables, sauf cas considéré comme exceptionnel ou de force majeure par le CA. L'adhérent souhaitant partir peut aussi proposer un remplaçant.

2.3. Panier partagé

Deux adhérents d'un même groupe de secteur (§2.5) peuvent décider de partager leur panier. Ils doivent alors gérer eux-même ce partage, en terme de légumes et de jours de travail.

Si le partage est en alternance, c'est-à-dire tous les 15 jours, c'est à chacun de s'organiser avec son binôme pour obtenir toutes les variétés de légumes distribuées.

La demande de partage de la part-panier entre deux adhérents doit être formulée au moment de l'adhésion.

2.4. Journée découverte

Au préalable à toute adhésion, chaque personne souhaitant adhérer à une part-panier est invitée à participer à une journée Jardin, (matin ou journée) à titre d'essai. Cette participation permet à chaque nouvel adhérent de s'engager en connaissance de cause. Cette journée découverte est sans engagement. Il est demandé à la personne intéressée de contacter l'association pour préparer au mieux sa venue.

2.5. Groupes de secteur

Les groupes sont constitués par secteur géographique (Décines, Meyzieu, Vaulx-en-Velin, Villeurbanne et Lyon principalement). Ils sont composés d'au moins 8 membres de manière à assurer la présence d'une personne par groupe à chaque journée Jardin.

À la fin de chaque journée Jardin, les adhérents de chaque groupe ayant participé à cette journée sont chargés d'aller livrer les paniers sur le lieu de dépôt du groupe. Chaque groupe définit son lieu de dépôt des paniers : chez un adhérent (garage, jardin), dans un lieu collectif défini et accessible à tous ou chez l'adhérent qui a participé à la journée jardin et rapporté les paniers pleins. Remarque : 2 phases sont à prévoir : ramener au jardin tous les sacs vides de votre groupe, et la livraison au dépôt du groupe, des paniers en fin de journée .

Les modalités de livraison et perception des cabas sont propres à chaque dépôt. Cette organisation étant bénévole, merci de respecter les horaires de chacun et de prévenir en cas de non disponibilité pour l'horaire de récupération.

2.6. Référent de groupe

C'est le garant du bon fonctionnement du groupe. Il ou elle :

- diffuse les informations en temps utile et fait le lien entre les adhérents et le CA ;
- renseigne et met à jour l'outil de planification pour les journées de travail de son groupe ; les autres membres du groupe accèdent aux informations de cet outil en lecture seule ;
- s'assure que le nombre d'inscrits aux journées de travail est suffisant dans son groupe ;
- organise des réunions régulières - 2 à 3 fois par an - pour que les membres du groupe fassent connaissance, posent des questions sur le fonctionnement, fassent des suggestions et proposent leur inscription sur le planning en tant que participant ou bien en tant que Coordinateur (voir § 3.4.) ;
- s'assure de la bonne gestion et de l'organisation de la livraison et la perception des cabas au dépôt ;
- fait les arbitrages chaque fois que nécessaire.

2.7. Absence

Si l'adhérent, absent une semaine donnée, ne peut pas récupérer son cabas, plusieurs possibilités s'offrent à lui :

- il prévient au préalable le Référent du groupe qu'il ne prendra pas son panier de légumes ; les légumes qui lui revenaient sont alors répartis dans les cabas des autres adhérents ;
- il fait bénéficier un autre adhérent de son panier de légumes, en le prévenant au préalable ;
- il donne son panier de légumes à quelqu'un de son entourage ; cette solution permet de faire connaître le jardin des Pot'iront et ses légumes, tout en faisant plaisir.

Tout panier de légumes non récupéré au dépôt dans les 48h sera perdu pour l'adhérent.

3. LE JARDIN

3.1. Principe de base

Le terrain est un lieu de production maraîchère qui doit être respecté comme tel.

C'est aussi un bel endroit de convivialité pour des échanges, balades et fêtes et pour cette fonction, il est nécessaire de respecter la vocation des différents espaces.

Lors de leur séjour au terrain des Pot', les adhérents sont priés de ne prendre aucune initiative personnelle concernant les cultures, sans accord préalable du maraîcher. Ils ne doivent en aucun cas profiter de leur passage au jardin pour y faire une cueillette personnelle, même pour une petite quantité de légumes ou de fruits.

Cependant, les adhérents peuvent venir s'y promener et pique-niquer lors d'une journée de travail ou quand le maraîcher est là. S'il s'agit de venir, accompagné de personnes non-adhérentes aux Pot'Iront, l'adhérent doit contacter le Président et le maraîcher, afin de vérifier qu'il n'y ait pas d'empêchement pour accueillir un groupe au jardin (ex. un autre groupe déjà prévu, un chantier, ...).

Le terrain est aussi un bel espace de liberté pour les enfants. Les parents doivent cependant rester très attentifs à ce que leurs enfants ne se blessent pas (ex. en grimpant sur un outil ou en tombant dans un trou) ou n'endommagent pas les cultures (ex. en marchant sur un voile anti-insecte). Les enfants restent sous l'entière responsabilité de leurs parents.

Les chiens ne sont pas admis sur le terrain.

3.2. Inscription et Compteur

Les dates des journées Jardin et des moments de Culture, sont fixées début avril pour l'année entière. D'autres dates de journées Chantier ou Culture sont renseignées dans l'outil en ligne dès qu'elles sont connues. En cas de changements d'une date prévue, l'auteur doit dès que possible en informer par courriel les adhérents déjà inscrits ainsi que les Référents des groupes.

De mai à septembre, il est possible de s'inscrire en demi-journée, matin ou après-midi, à condition d'un équilibre du nombre de personnes inscrites le matin et l'après-midi pour que le dimanche se passe dans de bonnes conditions. Les référents de groupe veillent à cet équilibre.

D'octobre à avril, les inscriptions en demi-journée ne sont possibles que le matin, car suivant le travail à effectuer, l'après-midi peut être très écourtée.

Pour un bon équilibre global, chaque adhérent doit étaler ses journées Jardin tout au long de l'année dans la mesure du possible. Sachant que le jardin demande une présence constante toute l'année ;

il est donc proposé d'effectuer 2 journées par saison (2 au printemps ,2 en été ,2 en automne et 2 en hiver).

Rappel : Pour vous inscrire sur une date, contactez votre référent de groupe.

Compteur :

Chaque adhérent a son compteur visible sur le planning du site interne. Celui-ci peut être alimenté par l'adhérent, son conjoint ; leurs enfants âgés de plus de 16 ans, à condition d'avoir prévu l'inscription auprès du référent de groupe.

Des adhérents dit « sans paniers » peuvent décider d'attribuer des journées jardins à un adhérent « panier », surtout en cas de maladie ou d'évènements, ou d'empêchements .

Une personne non adhérente peut être comptabilisée sur le compteur d'un adhérent, à condition de prévoir l'inscription avec le référent et que cela soit ponctuel. Mais le temps de présence est limité à 0,5 ou 1 en fonction du temps demandé par le jardin . (le jardin a besoin d'un étalement des présents sur toute l'année) .

3.3. Journée et Horaire de participation au maraichage et verger

Les journées se décomposent ainsi :

- des journées « Jardin » les dimanches, pour récolter les légumes, constituer les paniers, désherber, planter et les soins au verger.
- des journées « Chantier », pour des travaux d'aménagement ;
- des moments de « Culture », consacrés aux soins des plantations.

Les plages horaires des journées Jardin sont indiquées sur le tableau du planning sur le site interne.

3.4. Empêchement de dernière minute

Le nombre d'inscrits au planning correspond aux tâches à réaliser et toute absence met l'équipe de la journée en difficulté. Si un adhérent à un empêchement qui ne lui permet pas d'assurer sa participation à la journée comme prévue sur le planning, il doit impérativement et rapidement :

- organiser lui-même son remplacement en sollicitant un autre adhérent de son groupe (en priorité) ou d'un autre groupe (par défaut) ;
- contacter dès que possible son Référent groupe, ainsi que le Coordinateur pour la mise à jour du planning et l'organisation du transport des cabas le soir.

3.5. A ne pas oublier !

Chaque adhérent se charge d'apporter :

- sa tenue de travail et son équipement (bottes, gants, vêtements de pluie, chapeau...) et à ne pas l'oublier quand il repart en fin de journée ;
- sa vaisselle (assiette, couverts, gobelet), sachant que chacun ramène ses déchets (il n'y a pas de service de ramassage des poubelles au jardin) ;
- son eau de boisson ; en effet l'eau du jardin n'étant pas garantie comme étant potable, chaque adhérent doit donc prévoir son eau de boisson, en quantité suffisante suivant la saison.
- son repas ou un plat à partager à la pause méridienne ; un four à micro-ondes est à disposition dans le bureau.
- et bien sûr, les cabas vides de son groupe !

3.6. Le Coordinateur du jour

Le Coordinateur pilote les travaux de la journée Jardin, Culture ou Chantier et veille à son bon déroulement.

Les dimanches, c'est un adhérent volontaire qui assure cette fonction.

Pour les journées Jardin ou Culture, le maraîcher donne les consignes au coordinateur, de préférence le jeudi matin précédant la dite journée. Le jour J, il note la présence effective des participants du jour. En cas d'absence, la correction dans le planning se fera, par le Coordinateur qui a les accès en écriture au planning, les jours suivants la journée Jardin ou Culture. Le Coordinateur informe le maraîcher des tâches et récoltes effectués par le groupe et précise la différence entre tâches prévues dans les consignes et tâches effectivement réalisés, en expliquant la raison. Sa coordination de la journée est donc très importante, en particulier pour que le nombre attendu de cabas par groupe arrive complet aux différents dépôts.

Un mode d'emploi détaillé destiné au Coordinateur est disponible sur le site privé.

3.7. Les cabas

Un jeu de 3 cabas - étiquetés à la couleur de son groupe - est mis à disposition de chaque adhérent. Ceux-ci restent la propriété de l'association et doivent être restitués en cas de départ de l'adhérent.

Le dimanche et les jours précédents chaque journée Jardin, la série de cabas est préparée grâce à une fiche récapitulative de chaque groupe de manière à ce que le compte soit juste. Quand l'adhérent vient récupérer son panier de légumes au dépôt, il doit ramener son cabas vide de la semaine précédente, propre et plié à plat. Il est important de ne pas conserver les cabas vides chez soi : leur rotation permet la distribution des légumes chaque semaine. Il est aussi possible de venir chercher ses légumes avec son propre cabas, cela évite de devoir penser à le ramener la semaine suivante.

Les adhérents inscrits le dimanche suivant doivent donc passer préalablement au dépôt pour récupérer les cabas et les emmener au terrain.

Par ailleurs, les adhérents peuvent être sollicités pour fournir des sacs en papier ou plastique pour conditionner certains légumes.

3.8. La récolte des légumes

Chaque adhérent participe à la production du jardin en effectuant les tâches que le maraîcher aura indiquées au Coordinateur : récolte des légumes, désherbage, binage, semis et plantations, épandage de fumier et compost, paillage, palissage, tuteurage, buttage, taille des haies, rangement de matériel, etc.

Quelques précautions pour mener à bien la récolte :

- dans les parcelles de culture, marcher exclusivement sur les « passe-pieds », là où passent les roues du tracteur ; la « planche » de culture de 1,20 m de largeur - là où pousse les légumes - ne peut être foulée du pied, car le tassement est très préjudiciable au fonctionnement du sol et donc à la croissance des légumes ;
- il est important d'enlever le maximum de terre autour des racines des légumes récoltés d'une part, parce qu'il serait injuste pour l'adhérent de lui compter de la terre dans la pesée de ses légumes et d'autre part, parce que la terre a mieux à faire sur le terrain que dans l'évier de nos cuisines !
- les légumes doivent être maniés délicatement pour qu'ils se conservent bien ; au fond des cabas, on placera d'abord les légumes lourds qui ne craignent pas la compression : céleri-rave, choux, oignons, carottes ; par-dessus, on ajoute les légumes légers ; les petits légumes tendres se mettent en sachet pour éviter qu'ils s'entrechoquent.

Attention ensuite à manier les cabas très délicatement de l'abri aux voitures et des voitures au lieu de dépôts, pour ne pas abîmer les légumes et les cabas !

Le contenu du panier peut être différent d'un groupe à l'autre, en fonction des quantités de légumes à récolter ; c'est le maraîcher qui gère la répartition suivant les groupes et transmet les consignes du jour au Coordinateur.

À noter que les adhérents en paniers partagés ne peuvent prétendre percevoir l'intégralité des variétés de légumes des paniers complets, car il peut arriver que certains légumes ne soient distribués qu'une seule fois.

3.9. Les consignes de fin de journée

En fin de journée, le groupe d'adhérents de journée Jardin, culture ou chantier, participe aux rangements :

- outillage : chaque outil à sa place, de manière à ce que le maraîcher ne perde pas de temps à les chercher en début de semaine ; les outils doivent être nettoyés après utilisation, en particulier les manches, puis rangés à leur place ;
- caisses et plateaux : il est important de ranger soigneusement les caisses et cageots de récolte, en pile de taille et modèle identique ; les plateaux de livraison du fournisseur des jeunes plants (Cellier) doivent être soigneusement nettoyés et lavés – surtout la face inférieure - puis empilés en attendant leur enlèvement ; en aucun cas ces plateaux ne doivent être utilisés pour transporter autre chose que les jeunes plants du fournisseur ;
- toilettes sèches : à vider impérativement chaque dimanche soir suivant les instructions à l'intérieur ; les hommes sont d'ailleurs invités à uriner dans la nature, sur les planches où sont semés des engrais verts ou dans les haies : le sol et ses micro-organismes n'en seront que plus reconnaissants !
- A ramener chez soi : déchets, vaisselle, plats et vêtements amenés pour la journée, y compris ceux des enfants !

4. NOS LIENS

4.1. L'animation

Les Pot'iront développent des animations en direction des enfants et des adultes par l'intermédiaire des adhérents volontaires. Les dates de ces animations sont communiquées par courriel et inscrites sur le site privé.

4.2. Les relations internes

La diffusion par courriel et par le site privé sont les deux principaux moyens de communication entre les adhérents de l'association. Par respect pour la vie privée, il est demandé aux adhérents de ne pas utiliser les adresses électroniques des adhérents pour des diffusions de masse ou commerciales. Pour une diffusion à l'ensemble des adhérents, utiliser le site privé, par l'intermédiaire du mail de la communication : compot.lespotiront@gmail.com (rubrique « envie de contribuer sur « accueil pot »)

4.3. Les relations externes

L'association Les Pot'iront est présente à des salons et expositions : il est important que le plus grand nombre participe aux permanences des stands, pour témoigner de sa pratique.

Ces manifestations événementielles sont l'occasion d'augmenter notre tissu relationnel avec des associations ou groupes militants oeuvrant dans le même sens que Les Pot'iront. Elles permettent aussi de rencontrer des adhérents potentiels et de renouveler les effectifs suite aux départs d'adhérents pour cause de déménagement, de changement familial ou autre contrainte.

Pour chaque manifestation, un planning est établi à l'avance par une personne responsable ; si besoin, un agenda est proposé avec un outil en ligne.

4.4. Accueil de classes et de délégations

Des classes d'écoles primaire et d'enseignement secondaire sont accueillies au terrain pour des visites pédagogiques.

De même, des délégations professionnelles peuvent venir visiter le terrain en semaine.

4.5 Communication et droits à l'image

La recherche d'adhérents nous mène à établir un plan de communication, qui passe par :

- Les tracts pour les différents salons que nous tenons tout au long de l'année et les Journées Portes Ouvertes ;
- Les Journées Portes Ouvertes (JPO) : des photos sont imprimées pour l'occasion, pour montrer les travaux saisonniers et les tâches à effectuer aux visiteurs ;
- Internet pour une visibilité optimum. La taggage des photos en ligne (noter les noms des adhérents) est prohibé pour respecter la vie privée des adhérents.

Quelques adhérents prennent des photos et se chargent de les mettre en forme ou en ligne. Lors de la signature de la charte, chaque adhérent a le droit de choisir s'il accepte ou non d'apparaître sur ces photos. Sachez que même si vous acceptez, il sera toujours possible de supprimer une photo au cas par cas, en le signalant à un membre du bureau.

-Protection des données personnelles : l'association a mis en place un site intranet, privé, accessible uniquement aux adhérents. Ce site sécurise les données personnelles des adhérents. Il est bien spécifié sur celui-ci que ces données sont confidentielles et sont à l'usage exclusif des relations entre membres de l'association.

4.6. Adhésion et les partenariats de l'association

L'association adhère aux associations et organismes suivants :

- AGRIBIO (ex ARDAB) : Association Rhône-Loire pour le Développement de l'Agriculture Biologique.
- le BTM : Bureau Technique des Maraîchers du Rhône
- le GRAB : Groupe de Recherche en Agriculture Bio
- le Passe-Jardins : Animateur du réseau des jardins partagés de Rhône-Alpes.
- les Croqueurs de Pomme Rhône-Alpes : pour le verger
- le CRBA : Centre de Ressources de Botanique Appliquée
- Côté Jardins : potager associatif, biologique et éducatif à Tassin La Demi-Lune

4.7. Environnement

L'association « les Pot'iront » défend l'environnement dans ses choix : cultures respectant le cahier des charges de l'agriculture biologique, choix de semences « population » lorsque cette alternative existe, pour favoriser les variétés traditionnelles et locales.

Pas de paillage jetable en polyéthylène, arrosage, si possible, au goutte-à-goutte et utilisation de toilettes-sèches pour limiter notre impact sur la ressource en eau.

Matériaux de récupération et matériels d'occasion.

Protection de la biodiversité avec des projets de construction d'une mare et l'implantation de haies bocagères supplémentaires.

Etude de nouvelles pratiques agricoles comme le maraichage sur sol vivant, la permaculture, l'agroforesterie, etc.

Valorisation de nos déchets avec la création d'une zone de compostage. Vous pouvez ramener dans ces bacs vos déchets organiques de légumes et fruits. Demandez conseil au maraîcher.

Si vous avez des objets que vous pensez pouvoir être utiles au jardin, n'hésitez pas à contacter le maraîcher afin de vérifier qu'ils ont une réelle utilité au terrain et qu'ils ne feront pas double-emploi.

Bienvenue chez les POT'S !

10 Janv 2024